

SOMMAIRE

Edito	1
Actualité économique	2
Actualités Générales	2
Manifestation à venir	3
Actualité de la Commission Sociale	3
Actualité de la Commission Environnement	5
Transport	6
E P I – Vêtements de travail ...	6
Information de l'ETSA	7
Indices INSEE	7

EDITO

A l'aube de la célébration de son 20^{ème} anniversaire, le GEIST peut dresser le bilan 2018 de ses actions d'accompagnement auprès de vous tous, adhérents fidèles, sur plusieurs thématiques. Je vous propose de retracer les travaux du GEIST, qui nous ont maintenus en haleine tout au long de l'année 2018, en vue de préparer la profession vers son devenir :

Dans le domaine social :

- L'enquête interne menée sur les taux d'absentéisme en 2017.
- Grâce aux travaux menés en réunions paritaires, la désignation d'un OPCO, accord signé le 24 décembre 2018.
- Les accords de branche, depuis l'accord CPPNI, l'élargissement du champ géographique de la branche aux territoires d'outre-mer, l'accord portant révision des grilles de salaires 2018.
- Sans oublier un travail de fond sur la Convention Collective qui bénéficie d'un toilettage.

Dans le domaine Environnemental :

- La mise en place d'une nouvelle prestation de veille réglementaire, avec l'acquisition d'un outil Echoline.
- La construction d'un projet d'enquête de branche sur les nouvelles substances identifiées dans l'arrêté RSDE du 24/08/2017.

Dans les autres domaines :

- Depuis début 2018, la mise en ligne du nouveau site internet du GEIST, qui est « responsive », sur tablette, téléphone et ordinateur.
- Un nouveau logo « durabilité » avec l'arbre qui figure sur la dernière page.
- L'inscription du GEIST sur le site de la Haute Autorité pour la Transparence de la Vie Publique.
- Une nouvelle étude destinée à mesurer quelques éléments-clés de perception des E.P.I. par les clients et par les porteurs, confiée à la Junior Entreprise de l'ESSEC, la fameuse école de commerce.
- Les travaux menés par les 2 commissions Sociale et Environnement, qui s'ajoutent à ceux du groupe EPI, et groupe juridique, et des échanges avec l'ETSA, la fédération européenne.
- Les informations diffusées sous forme de Flash-Infos sur l'actualité liée à la réglementation, au transport, au social ou à l'environnement.
- Et en point d'orgue de l'année, les très fameuses Journées d'Etudes du GEIST, qui se tiendront cette année du 12 au 14 juin à Saint-Jean-Cap-Ferrat, à l'Hôtel Royal Riviera.

Vous êtes invités à réserver ces dates de juin sur vos tablettes dès maintenant !

LES PRINCIPALES DATES 2019

19/21

MAI
2019

Salon
JET EXPO/TEXCARE
à Paris

12/14

JUIN
2019

Les 44^{èmes} Journées
d'Études du GEIST
se tiendront à
Saint-Jean-Cap-Ferrat

20/23

JUIN
2019

Salon
CLEAN SHOW
Nouvelle-Orléans



Estimation
taux d'inflation 2018 :
+ 1,8 %

Indice des prix à la
consommation :
+ 1,6 % en décembre 2018
en cumul annuel

Croissance du PIB
estimée 2018 :
+ 1,5 %

ACTUALITÉ ECONOMIQUE

• QUELQUES INDICATEURS :

➤ Les indices 2018 de l'économie française :

Source : REXECODE - la conjoncture économique française en 10 graphiques (au 21/01/2019).

- **Croissance du PIB en volume : + 1,4 %** sur un an pour Q3 2018
- **Production industrielle en novembre 2018** : 103,1 (base 100 en 2015), - 2,2 % en glissement annuel.
- **Indicateur synthétique du climat des affaires en décembre 2018** :
 - Services : **104** (niveau 100 = moyenne de longue période).
 - Industrie : **104** (idem).
 - Bâtiment : **109** (idem).
- **Indices des prix à la consommation décembre 2018** : 103,5, soit + 1.6 % en glissement annuel (base 100 en 2015).
- **Emploi salarié dans le secteur marchand** : + 1,2 % sur un an

ACTUALITÉS GÉNÉRALES

• MESURES DU GOUVERNEMENT

- **Accompagner les PME suite à la crise des Gilets Jaunes** (mail de l'AUTF) :

Le Ministère de l'Economie a reconduit les mesures prises en décembre suite aux mouvements des gilets jaunes, qui ont affecté l'économie française ; il a annoncé que les 6 mesures concrètes d'accompagnement mobilisables pour les professionnels **touchés** étaient **opérationnelles**.

À noter : Les mesures exceptionnelles et temporaires d'étalement des échéances sociales mises en place pour le mois de décembre sont **maintenues pour trois mois supplémentaires**.

(Lien [vers la Circulaire](#) de la DGE)

• GUICHET DEMATERIALISE DE L'ETAT POUR CERTAINES FORMALITES :

Une adresse électronique a été créée pour permettre aux personnes physiques ou morales d'accéder à certaines démarches administratives de l'Etat : « **démarches-simplifiées.fr** » permet de dématérialiser des démarches administratives grâce à un générateur de formulaires et une plateforme d'instruction de dossiers.

Il s'agit d'une application en ligne prête à l'emploi développée, hébergée et maintenue par la Direction interministérielle du système d'information et de communication de l'Etat (DINSIC), mise à disposition de l'ensemble des organismes publics.

https://www.demarches-simplifiees.fr/users/sign_in

MANIFESTATION À VENIR

LES JOURNÉES D'ÉTUDES 2019 DU GEIST

2019 : les 20 ans du GEIST !



Ce sera lors des Journées d'Études 2019 à Saint-Jean-Cap-Ferrat que le GEIST pourra célébrer son **20^e anniversaire** avec tous les adhérents et membres associés présents lors de cette nouvelle session des Journées animées par l'inimitable Thierry WATELET. Les invitations seront adressées fin mars par mail.

En attendant, **retenez bien les dates du mercredi 12 juin vers 18h00, au vendredi 14 juin 2019 à 14h00**, et pensez à réserver vos vols à destination de Nice.

ACTUALITÉ DE LA COMMISSION SOCIALE

ÉTUDE ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE HOMMES / FEMMES

A l'initiative d'OPCALIA TMC, une étude destinée à dresser un état des lieux sur l'Égalité Professionnelle a été décidée par plusieurs branches, dont l'Entretien Textile. Menée successivement en deux vagues, elle devrait aboutir à une photographie du sujet dans la profession, grâce aux informations issues des entreprises représentatives de chaque branche. Les responsables RH ou chefs d'entreprises seront sollicités dans cette optique.

OPCO DE RATTACHEMENT

Accord de désignation d'un OPCO :

L'identification d'un OPCO par la branche de l'Entretien Textile a conduit au dépôt en toute fin d'année 2018 d'un accord signé par une organisation syndicale représentative. Celui-ci désigne l'OPCO de « Services opérationnels aux entreprises » comme étant celui qui correspond aux besoins des professionnels. Le Ministère ayant jusqu'au 1^{er} avril pour relire les copies des 13 OPCO ayant soumis un accord constitutif, sachant qu'il devrait n'en subsister que 11, il faudra patienter encore 2 mois avant de connaître la décision de l'Etat, et le sort réservé à notre branche.

Les organisations interprofessionnelles s'expriment à propos des derniers arbitrages attendus sur les OPCOS :

Le MEDEF soutient le projet de l'OPCO WELLCOM, nouveau nom donné à l'ancien OPCALIA. Lien : [Communiqué de presse Medef](#).

Alors que le Ministère propose de fusionner WELLCOM et OPCO Propreté (ex FAFTT) qui a été désigné par la branche Location Textile au sein de l'Entretien Textile, pour former le nouvel OPCO N°11, tel que proposé par le rapport Marx BAGORSKI.



• COUT DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE

La loi du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a confié aux branches professionnelles la responsabilité à titre principal du financement des contrats d'apprentissage, via les opérateurs de compétences, à compter du 1er janvier 2020.

Les opérateurs de compétences prendront alors financièrement en charge les nouveaux contrats d'apprentissage selon un niveau déterminé par les branches professionnelles et en application de principes fixés dans un décret n°2018-1345 du 28 décembre 2018 relatif aux modalités de détermination des niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage, publié au JO du 30 décembre 2018.

Pour permettre ces prises en charge, les branches professionnelles, par l'intermédiaire de leur commission paritaire nationale de l'emploi, doivent déterminer un niveau de prise en charge pour chaque diplôme ou titre à finalité professionnelle relevant de son périmètre et transmettre ces informations à l'opérateur de compétences concerné au 1^{er} février 2019 au plus tard.

Pour la branche Entretien Textile, seuls les diplômes de CAP et Bac Pro Pressing sont concernés.

• NOUVEAUX DIPLOMES DE LA FILIERE EN PREPARATION AU MINISTERE DE L'EDUCATION : BAC PRO ET CAP

Le Ministère de l'Education a souhaité rationaliser les diplômes existants dans notre filière Pressing et Blanchisserie Industrielle depuis mi-2017. Il a obtenu l'accord pour une refonte sur les 2 seuls diplômes qui subsisteront, le CAP et le BAC Pro, chacun ayant 2 options : d'une part Pressing, d'autre part Blanchisserie. L'issue des travaux est envisagée pour 2019 voire 2020.

• SIGNATURE D'UN ACCORD DE BRANCHE POUR L'ELARGISSEMENT GEOGRAPHIQUE DE LA CNN

La branche a souhaité étendre les spécificités de sa Convention Collective sur une envergure territoriale qui englobe les Territoires et Régions d'Outre-Mer. Dans cette optique, les partenaires sociaux sont parvenus à une signature en date du 05/12/2018 sur un Accord d'extension géographique, dont le dépôt auprès des services du Ministère est en cours.

• JOURNEES D'INFORMATION ADHERENTS : « MAITRISER LES IMPACTS DE LA REFORME DE LA FORMATION SUR VOS PRATIQUES »

Le **mercredi 17 janvier 2019**, le GEIST accueillait dans ses locaux les responsables RH ou responsables de formation de toutes les entreprises de la branche qui souhaitaient en bénéficier, afin d'appréhender toutes les répercussions pour nos métiers et nos tailles d'entreprises de la



récente Loi du 06/09/2018, dite « **Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel** ».

L'animation de cette journée était confiée à Entreprises et Cités. Les échanges furent nombreux, et chaque participant a pu questionner la formatrice sur les sujets qui concernaient sa propre structure.

ACTUALITÉ DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT

• ACCORD DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU GEIST POUR UNE ETUDE DE BRANCHE DEHP

Le GEIST a donné son accord pour déployer une étude de branche sur les teneurs en DEHP dans différents types de rejets. Sur une recommandation présentée par la Commission Environnement, il a été décidé d'entamer en 2019 une étude, avec l'appui d'un cabinet sélectionné pour sa connaissance du secteur. Les professionnels attendent beaucoup de cette étude, pour mieux maîtriser leurs effluents, et identifier les causes de ces substances qui pèsent sur les redevances des professionnels.

• EXPERIMENTATION « OPTIMISATION GESTION DE L'EAU » EN NORMANDIE



La DREAL Normandie en collaboration avec les agences de l'eau Seine-Normandie et Loire-Bretagne a décidé de lancer en 2019 une opération "**Optimisation de la gestion de l'eau**" s'adressant dans un premier temps aux établissements industriels prélevant plus de 500 000 m³ d'eau par an : [voir lien](#)

• NOUVELLE REGLEMENTATION ICPE 2910

L'arrêté du 8/8/2018 vient modifier les prescriptions antérieures concernant les prescriptions applicables aux ICPE 2910 soumises à déclaration. Ce texte concerne les chaudières, mais les installations inférieures à 1 MW sont exclues.



ATTENTION : avec les équipements en gaz direct, il arrive fréquemment qu'une installation de blanchisserie atteigne le stade du « site en déclaration » au titre de l'ICPE 2910. En revanche, une demande de dérogation est requise afin que l'arrêté type ne s'applique pas au site dans sa globalité, lorsque chacun des équipements dispose de sa propre cheminée.

• DONNEZ VOTRE AVIS SUR L'AVENIR DE L'EAU :

Dans un souci de lisibilité et afin de souligner les enjeux communs liés aux politiques de l'eau et de gestion des risques d'inondation, le gouvernement a décidé de mettre à disposition du public concomitamment les documents relatifs à la directive cadre sur l'eau et à la directive inondation.



Ainsi, du **2 novembre 2018 au 2 mai 2019**, les Français sont invités à donner leur avis sur les enjeux et les défis à relever pour préparer la stratégie de reconquête de la qualité de l'eau et la stratégie de gestion des risques d'inondation des grands bassins hydrographiques. Cette consultation est organisée par chaque Comité de Bassin et disponible en ligne.

TRANSPORT



• LES JOURS D'INTERDICTION DE CIRCULATION EN 2019

L'AUTF nous informe de la publication de l'arrêté sur les interdictions complémentaires de circulation des véhicules de transport de plus de 7,5 tonnes pour 2019.

[Lien vers l'arrêté.](#)

EPI – VÊTEMENTS DE TRAVAIL

• SYNTHÈSE DE L'ÉTUDE EPI 2018

L'Étude menée par Junior ESSEC entre mars et septembre 2018, basée sur une méthodologie à la fois qualitative et quantitative, a été présentée aux administrateurs du GEIST.

Une synthèse a été diffusée aux adhérents le 26/11/2018.



• DEBUT D'UN GROUPE DE TRAVAIL VETEMENTS DE TRAVAIL AU GEIST

Suite à l'étude lancée par le GEIST en 2018 pour mieux identifier les pratiques des clients en matière d'utilisation d'Équipement de Protection Individuelle, un Groupe de Travail a débuté fin 2018. Il est chargé de travailler sur les bonnes pratiques en matière de location de Vêtement de travail, et comment faire connaître les possibilités offertes par la Location aux clients quel que soit son type d'activité, sa taille, et son implantation.

• SYNAMAP

Les questions sur les EPI liées à la période intermédiaire entre les 2 textes réglementaires, du 21/04/2018 au 20/04/2019, ne manquaient pas ; c'est aussi le cas pour les stocks encore disponibles au-delà de cette date.

Pour aider les fabricants, le SYNAMAP a entrepris une démarche auprès de la Direction Générale du Travail sous la forme d'un courrier pour demander une dérogation à l'obligation pour chaque EPI d'être accompagné d'une déclaration de conformité ou d'un certificat d'agrément pour les stocks d'EPI mis sur le marché après le 21/04/2019.

Les adhérents seront informés si une réponse de la DGT était adressée au SYNAMAP.



INFORMATION DE L'ETSA

• PROGRAMME DE PARTAGES DES VIDEOS DEVELOPPEES PAR DES ASSOCIATIONS NATIONALES :

Une vidéo allemande traduite en français sera prochainement mise en ligne sur le site du GEIST pour promouvoir l'emploi dans les entreprises du secteur de la blanchisserie industrielle.

INDICES INSEE

• INDICES INSEE MENSUELS CONNUS EN JANVIER 2019 - COMPARAISON SUR UN AN

(1) **Salaires** (*Identifiant 1565185*) = **120,1 (sept. 2018)** contre 117,5 (sept. 2017).

(2) **Eau** → L'ancienne série de référence *1653971* est arrêtée et remplacée par la série **10534778** : **102,4** provisoire (**nov. 2018**) contre 101,2 (nov. 2017).

(3) **Energie - Indice des prix de production de l'industrie française pour le marché français : énergie sauf électricité, gaz, air conditionné, eau**
→ L'ancienne série de référence *1652144* est arrêtée et remplacée par la série **10534843** : **125,5** provisoire (**nov. 2018**) contre 109,3 (nov. 2017).



(4) Energie et biens intermédiaires – MIG EBI → L'ancienne série de référence 1652128 est arrêtée et remplacée par la série **10534840 : 109,5** provisoire (**nov. 2018**) contre 103,1 (nov. 2017).

(5) EBIQ – Energie, biens intermédiaires et biens d'investissement → L'ancienne série de référence 1652129 est arrêtée et remplacée par la série **10534841 : 107,0** provisoire (**nov. 2018**) contre 102,5 (nov. 2017).

(6) ICC (Indice du coût de la construction) (Identifiant 604030) : 1692,50 (3^{ème} trimestre 2018) contre 1657,25 (3^{ème} trimestre 2017).

7) Nettoyage, réparation et location de vêtements - Indice des prix à la consommation (Identifiant 1763969) : 105,45 (déc. 2018) contre 104,01 (déc. 2017).

(8) Fils et filés (prix de production de l'industrie française) (Identifiant 10534551) : 115,20 provisoire (**nov. 2018**) contre 91,1 (nov. 2017).

(9) Autres textiles techniques et industriels (prix de production de l'industrie française) (Identifiant 10534558) : 101,2 provisoire (**nov. 2018**) contre 101,0 (nov. 2017).

• Retenir l'indice adéquat suivant l'origine des fibres :

(10) Fibres artificielles ou synthétiques (production de l'industrie française) (Identifiant 1653791) → L'ancienne série de référence 1653791 est arrêtée et remplacée par la série **10535458 : 110,4** provisoire (**nov. 2018**) contre 106,7 (nov. 2017).

(11) Fibres synthétiques et artificielles (prix d'importation) (Identifiant 1652240) → L'ancienne série de référence 1652240 est arrêtée et remplacée par la série **10535716 : 101,3** provisoire (**nov. 2018**) contre 98,9 (nov. 2017).



**TEXTILES
REUTILISÉS
DÉCHETS RÉDUITS
NATURE PRÉSERVÉE**